



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 JUILLET 2024

### **OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX, QUARTIER LA CASSE – AUTORISATIONS DE DEPOT DES DOSSIERS NECESSAIRES**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

#### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### **Ont donné procuration :**

M. BENOIT Gérard a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte  
M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

#### **Absents excusés :**

Mme AYMES Patricia – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal.



**M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 24 Juillet 2024  
Délibération N° DM\_20240724N064

**OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX, QUARTIER LA CASSE –  
AUTORISATIONS DE DEPOT DES DOSSIERS NECESSAIRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le projet de construction de logements sociaux, quartier la Casse, a été présenté lors du Conseil Municipal du 04 Avril 2024.

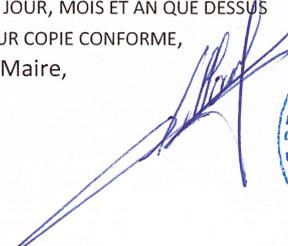
Il indique que, lors d'un conseil ultérieur, les éléments de cession du foncier utile à ce programme feront l'objet d'une présentation en vue d'une décision de cession.

Il précise que, dans l'attente de ces éléments, il est nécessaire de permettre au bailleur social "Habitations de Haute-Provence" (H2P), afin qu'il puisse poursuivre son projet, de déposer tous les différents dossiers nécessaires à la construction de 42 logements en locatifs et 6 logements en accession à la propriété, sur la parcelle communale cadastrée AS 323, en cours de division.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal, d'autoriser "Habitations de Haute-Provence" à déposer tous les différents dossiers nécessaires à la construction de 42 logements en locatifs et 6 logements en accession.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE ET 5 VOIX "CONTRE"**, décide :

- **D'AUTORISER** "Habitations de Haute-Provence" à déposer tous les dossiers nécessaires à la construction des 42 logements en locatifs et des 6 logements en accession à la propriété, sur la parcelle communale cadastrée AS 323, en cours de division.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-CINQ JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--